RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

0.1

1.3 1.1

Ы 1.1

F11 10

111 13

M 13

E.J

13

(7)

19

M

77

H

国 121

13 FT1

[2] 0

E

Ľ.

6:4 14 19 83 FI

(3)

Ľŝ 71

EI

[2] 83 DA . 63

[C]

03 100

Ы

10 f 3

F1 13

1/1 11.5

F-3 1.3 1.2 1.4 kg Mar Di

E3 15

 \Box f-4 [3] 13

捌

13 13 exclus

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers • en exercice présents 11 votants 11 n absents

De la commune BARBAZAN

Séance du 20 octobre 2022

à 18 heures 00

Date de convocation : 13 octobre 2022

0

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

14 octobre 2022

Objet Aménagement du local Maison de la Prade

Mme STRADERE Michèle

SOUS-PRÉFECTURE

1 0 NOV. 2022

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michel NT-GAUDENS VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE Anthony

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire expose au Conseil municipal la proposition de Sabine et Bruno Barneron en ce qui concerne l'aménagement du local communal dit "garage" de la Maison de la Prade.

Un plan d'amortissement correspondant aux travaux d'aménagement est proposé.

Le nouveau loyer est estimé à 426.35€ par an sur 10 ans, comprenant le loyer de la salle de yoga actuelle et les travaux d'agrandissement, et ce, à compter du 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité la proposition de bail en 3, 6, 9 renouvelable et autorise Madame le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture en date du 9 novembre 2022.

Fait à Barbazan le 7 novembre 2022,

Le Maire,

Nos imprimes sont produits par Fabrègue imprimeur adherent IMPRIM'VERT'